Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 029-212901862-20261118-D2026111808-DE

PLOUEZOC'H

Conseil Municipal du 18 novembre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de convocation
12/11/2026

Conseillers en exercice
19

Président : M. Arnaud FAVE
Secrétaire de séance : Sabrina BOTORNE

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOUEZOC'H s'est réuni le mercredi 18 novembre 2026, à 18 heures 30 minutes, à la salle de réunions de la salle polyvalente, sous la présidence de M. Arnaud FAVE, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Arnaud FAVE, Gwénaëlle QUERE, Benoît PERIOU, Jacques LE STEUN, Sylvie KWAYEB, Françoise LAURENT, Hervé PERNIN, Anne GRIMALDI, Bruno CASTREC, Franck BODENES, Pascaline SALA BOILET, Katell CORRE, Anne-Sophie RUDE MENAND, Sabrina BOTORNE, Florent LENCOT et Auguste GIRARDOT

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : Raymond TESSIER à Auguste GIRARDOT, Valérie LE NEN-HAMEURY à Anne-Sophie RUDE MENAND, Etienne LEROY à Benoît PERIOU

D 2026 11 18 08 – AIDE A LA CLIMATISATION ET A L'ADAPTATION DES BATIMENTS PUBLICS – APPROBATION DU PROJET ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU FINISTERE

VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU le dispositif du "Pacte Finistère" proposé par le Conseil départemental du Finistère, et notamment son volet d'aide à la climatisation et à l'adaptation des bâtiments publics ;
CONSIDÉRANT la recrudescence des épisodes climatiques extrêmes et des périodes de fortes chaleurs, qui impactent le confort thermique et la sécurité des usagers au sein des infrastructures communales ;
CONSIDÉRANT la nécessité de créer des « zones de fraîcheur » dans plusieurs bâtiments publics (école, garderie/ALSH, bibliothèque, salle des associations, Tiers-lieu, mairie) en s'équipant de dispositifs de rafraîchissement performants afin de protéger les personnes accueillies, notamment les plus vulnérables ;
CONSIDÉRANT le projet d'acquisition et d'installation de matériels de régulation thermique (comprenant des climatiseurs mobiles et/ou fixes, équipements de protection solaire) pour ces bâtiments ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
1. APPROUVE le projet d'adaptation thermique et d'équipement en matériel de climatisation mobile pour un montant prévisionnel total de 3 276,90 € HT, devis de l'entreprise LAURENT EMPEREUR
2. SOLLICITE auprès du Conseil départemental du Finistère l'octroi de la subvention la plus élevée possible au titre du dispositif d'aide à la climatisation et à l'adaptation des bâtiments publics.
3. ADOPTE le plan de financement prévisionnel suivant :

Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 029-212901862-20261118-D2026111808-DE

Dépenses prévisionnelles (HT)	Montant (€ HT)	Recettes prévisionnelles	Montant (€)	Taux (%)
Achat de 10 climatiseurs portatifs	3 276,90 €	**Conseil départemental du Finistère**	2 621,52 €	80 %
		Autofinancement communal	655,38 €	20 %
TOTAL DÉPENSES (HT)	**3 276,90 €**	**TOTAL RECETTES**	**3 276,90 €**	**100 %**

4. ENGAGE la commune à prendre à sa charge la part non couverte par les subventions.
5. AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document, formulaire, contrat ou convention nécessaire à la mise en œuvre de cette décision et au versement de la subvention correspondante.

ACTE RENDU **DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL** : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

EXÉCUTOIRE : compte-tenu de

- la publication le .....:
- la transmission à la Préfecture le .....:

Fait à PLOUEZOC'H, le 20/11/2026

Pour extrait conforme

Arnaud FAVE, Maire,

MAIRIE DE PLOUEZOC'H 29252

Sabrina BOTORNE, secrétaire